

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 4 juillet 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Gilles Martin et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-07-01

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-07-02

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 11 : Le projet « Exposition participative sur le nouvel usage de la Chapelle à la Pointe-aux-Orignaux au Quai de Rivière-Ouelle » est ouverte depuis deux fins de semaine. M. le maire invite les gens à aller y participer.

Point 12 : Pour le projet d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs, l'inventaire a commencé le 5 juillet 2017.

Point 16 : Le projet de loi 122 a été adopté le 16 juin dernier.

Point 19 : La bathymétrie a été réalisée ; l'étude hydraulique est à venir.

Période de questions : Concernant la suggestion d'une bouée avec un câble au quai, des démarches ont été effectuées. Il ne reste que quelques détails à finaliser.

Le nettoyage à l'entrée de la plage à l'est du quai et aux deux entrées de la plage de la Cinquième-Grève a été réalisé.

Nous sommes toujours en démarche afin de trouver une subvention pour effectuer la réparation du quai.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Demande d'autorisation de la ferme DUBENOIT pour une demande à la CPTAQ

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme DUBENOIT visant à aliéner, lotir, morceler et utiliser à des fins agricoles et en partie non agricoles, un terrain sur les lots 4 318 931, 4 319 031, 4 319 489, 4 321 349, 4 321 350, 4 321 351 et 4 321 352 du cadastre du Québec, d'une superficie de 767,700 M² ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation portant le numéro de dossier 411986 a reçu une orientation préliminaire défavorable ;

ATTENDU QUE les terres vendues viseront à assurer la pérennité de la ferme ayant le projet de s'en porter acquéreur ;

ATTENDU QUE le propriétaire de la ferme actuelle, Donald Dionne conserve pour lui-même sa résidence et le terrain adjacent lui permettant de faire une installation septique conforme, ainsi que les bâtiments inutiles à l'acheteur et une portion de la partie de terre non cultivable ;

ATTENDU QUE le terrain pour accueillir la nouvelle installation septique doit être situé en sol naturel selon le règlement provincial Q2r22 ;

ATTENDU QUE le sol en place sur le terrain à conserver par M. Dionne est constitué de remplissage et de crans rocheux ;

ATTENDU QUE le cours d'eau « Petit Ruisseau » traverse du sud au nord le terrain conservé par M. Dionne et que la bande riveraine de 10 mètres doit être protégée ;

ATTENDU QUE la ferme DUBENOIT conserve un chemin pour accéder à ces terres de 10 mètres de largeur le long de la ligne sud-ouest pour un meilleur accès aux champs acquis de M. Dionne ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité de Rivière-Ouelle est allé constater ces faits sur le terrain ;

ATTENDU QUE les terrains conservés pour les besoins de M. Dionne sont très rocheux ;

ATTENDU QUE M. Dionne a réduit la superficie dans la première demande et vend sa terre en entier sauf la partie conservée autour de ses droits acquis pour une superficie d'environ 1,36 hectare ;

17-07-03

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle appuie le demandeur Ferme DUBENOIT dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de lotir, d'aliéner et morceler pour utiliser à des fins agricoles sur les lots 4 319 031, 4 319 489, 4 319 486, 4 321 350 4 321 351 et 4 321 352 du cadastre du Québec, d'une superficie de 754,100 M².

QUE la Municipalité indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134.

QUE la Municipalité recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ

7. Demande d'autorisation de Monsieur Daniel Guignard pour une demande à la CPTAQ

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Daniel Guignard visant à aliéner, lotir et morceler un terrain sur les lots 4 321 347 et 4 321 348 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7.51 hectares ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le propriétaire de la ferme actuelle, Ferme Garona conserve pour sa ferme les terrains adjacents lui permettant de continuer l'exploitation de sa ferme sans en affecter les terres cultivables ;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain vendue à M. Guignard est un rocher inculte ;

17-07-04

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle appuie le demandeur M. Daniel Guignard dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de lotir, d'aliéner et morceler un terrain sur les lots 4 321 347 et 4 321 348 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7.51 hectares.

QUE la Municipalité indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ

8. Travaux préparatoires à l'asphaltage du chemin de la Petite-Anse

ATTENDU QUE les travaux publics ont dû procéder à des travaux au niveau des ponceaux avant l'asphaltage du chemin de la Petite-Anse ;

ATTENDU QUE ces travaux étaient nécessaires ;

17-07-05

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil entérine la dépense de 10 372,40 \$ plus taxes pour la réalisation des travaux au niveau des ponceaux du chemin de la Petite-Anse.

ADOPTÉ

9. Offre de service pour le chemin de la Cinquième-Grève Ouest

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest sur 1,2 kilomètre ;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent des plans et devis ainsi qu'un Certificat d'autorisation (CA) du MDDELCC ;

ATTENDU QU' ASP Expert Conseil a fourni une offre de service au montant de 16 200 \$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis ainsi que la demande de CA au MDDELCC ;

17-07-06

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service d'ASP Expert aux conditions citées ci-haut et autorise la dépense ainsi que le paiement de cette dépense.

QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

10. Demande de CA au MDDELCC pour les travaux du chemin de la Cinquième-Grève Ouest

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage du chemin de la Cinquième-Grève Ouest demandent un certificat d'autorisation du MDDELCC ;

17-07-07

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QU' un montant de 654,00 \$ soit déboursé pour le paiement et la dépense.

QUE le Conseil autorise ASP Expert à faire la demande de CA.

ADOPTÉ

11. Évaluation technique des chemins de la Cédrière et des Grands-Hérons

ATTENDU QU'une entente a été signée en date du 5 septembre 2012 spécifiant que les promoteurs du Boisé de l'Anse céderont à la Municipalité l'assiette des voies de circulation du développement lorsque ces dernières seront connectées à une voie publique ;

ATTENDU QUE le Conseil désire connaître l'état de construction de ces chemins et des travaux à réaliser afin d'assurer la conformité avant d'en prendre possession ;

ATTENDU QU'ASP Expert a fait une offre de service pour produire un plan directeur préliminaire du chemin fini et des exutoires de drainage ainsi qu'une estimation préliminaire de la mise en place de ces travaux ;

ATTENDU QUE cette offre de service est au montant de 3 300 \$ plus taxes ;

17-07-08

IL EST PROPOSÉ par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte l'offre de service d'ASP Expert aux conditions citées ci-haut et autorise la dépense ainsi que le paiement de cette dépense.

QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce projet seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

12. Vitesse sur le chemin du Haut-de-la-Rivière

ATTENDU QUE le Conseil a reçu des plaintes au sujet de la vitesse des véhicules sur le chemin du Haut-de-la-Rivière dans la zone de 50 km/h bordant l'école ;

ATTENDU QUE la problématique de vitesse est dangereuse pour les citoyens et les marcheurs du secteur ;

ATTENDU QUE l'école est à proximité et que les enfants sont amenés à utiliser ce tronçon routier ;

ATTENDU QUE le chemin du Haut-de-la-Rivière est sous la juridiction du MTQ ;

ATTENDU QU'une rencontre a été réalisée avec le MTQ afin d'étudier la situation et de voir les actions possibles afin de résoudre la problématique ;

ATTENDU QUE le MTQ a besoin d'une demande officielle ;

17-07-09

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil demande au MTQ une réduction de la vitesse de la zone scolaire de 50 km/h à 30 km/h.

QUE le Conseil demande au MTQ d'installer une balise centrale sur le chemin du Haut-de-la-Rivière avec la mention de la vitesse.

QUE le Conseil demande au MTQ d'ajouter un panneau de signal avancé afin d'indiquer la réduction de vitesse.

QUE le Conseil demande au MTQ de réduire la vitesse de la zone de 80 km/h à 70 km/h.

ADOPTÉ

13. Programme de remboursement des frais scolaires

ATTENDU QUE le conseil désire développer plusieurs incitatifs à l'établissement pour attirer de nouvelles familles et retenir celles qui sont déjà établies à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QU'un des incitatifs à l'établissement que le conseil désire maintenir pour l'année scolaire 2017-2018 est relié aux frais que les parents ou les tuteurs doivent payer pour acheter le matériel scolaire de leur(s) enfant(s) inscrit(s) à l'école primaire de l'École des Vents-et-Marées ;

17-07-10

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle rembourse les frais pour l'achat des articles scolaires jusqu'à un maximum de 100 \$ par année par enfant résidant à Rivière-Ouelle et inscrit à l'école primaire de l'École des Vents-et-Marées de la maternelle 5 ans à la sixième année.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle rembourse les frais pour l'achat des articles scolaires jusqu'à un maximum de 50 \$ par année par enfant résidant à Rivière-Ouelle et inscrit à l'école primaire de l'École des Vents-et-Marées à la maternelle 4 ans.

QUE ces frais soient remboursés au parent ou au tuteur qui a payé pour acheter les articles scolaires de l'enfant inscrit à l'école primaire.

QUE pour avoir droit au remboursement, le parent ou le tuteur doit présenter une demande à la Municipalité de Rivière-Ouelle en remplissant et en signant le formulaire prévu à cet effet avant le 30 septembre 2017.

QUE pour avoir droit au remboursement le parent ou le tuteur doit présenter les factures détaillées sur lesquelles sont inscrits les articles achetés, le nom du magasin et l'adresse du magasin.

QUE pour avoir droit au remboursement le parent ou le tuteur doit présenter une preuve qu'au moins un parent ou le tuteur réside à Rivière-Ouelle.

QUE les articles scolaires admissibles au remboursement soient ceux inscrits sur la liste du matériel scolaire envoyé par l'école primaire chaque année en y ajoutant une boîte à lunch.

QUE les articles scolaires admissibles au remboursement soient ceux qui ont été achetés localement c'est-à-dire dans un magasin situé à l'intérieur de la MRC de Kamouraska.

QUE cet incitatif à l'établissement soit réévalué chaque année par le conseil municipal.

ADOPTÉ

14. Accaparement et financiarisation des terres agricoles

ATTENDU QUE les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA ;

ATTENDU QUE l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny ;

ATTENDU QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles ;

ATTENDU QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique ;

ATTENDU QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;

ATTENDU QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels ;

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de deux (2) ans ;

ATTENDU QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres ;

17-07-11

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle demande que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par années la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle demande que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉ

15. Motion de félicitations pour la 2^e édition de la course de la rivière Ouelle

ATTENDU QUE la 2^e édition de la course de la rivière Ouelle fût un vrai succès ;

ATTENDU QUE la course de la rivière Ouelle a permis à la Municipalité de rayonner au niveau régional ;

17-07-12

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil entérine une motion de félicitations pour les organisateurs de la course.

QUE le Conseil remercie tous les coureurs, les commanditaires ainsi que les bénévoles.

ADOPTÉ

16. Demande de subvention de la Corporation historique et culturelle

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour la Corporation historique et culturelle ;

17-07-13

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une subvention de fonctionnement à la Corporation historique et culturelle pour l'année 2017 au montant de 700 \$

ADOPTÉ

17. Approbation des comptes

COMPTES PAYÉS EN JUIN 2017

Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	27 620.04 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Desjardins Assurances pour le RVER, mai et juin	1 702.73 \$
Nancy Fortin pour frais cellulaire	23.00 \$
Vidéotron pour le bureau municipal	275.24 \$
Vidéotron 111, rue de l'Église	34.96 \$
Vidéotron pour le 106, rue de l'Église	32.66 \$
Bell Mobilité pour cellulaire René Lambert	48.25 \$
Bell Canada Téléphone et Internet à l'usine	187.21 \$
Ministre des Finances (SQ)	53 204.00 \$
Charcuterie Boucher (Fête des citoyens)	781.25 \$
La fine bouche (Fête des citoyens)	785.28 \$
Les Trésors du fleuve (Fête des citoyens)	125.00 \$
Pohénégamook Santé plein air (Camp de jour)	181.09 \$
Remboursement de taxes à un citoyen	513.56 \$
Dicom Express	48.61 \$
Andrée-Anne Patry (Frais de représentation + Fête des citoyens)	160.18 \$
Pascale Pelletier (Formation)	69.66 \$
Nancy Fortin Frais de représentation	270.04 \$
Société Canadienne des Postes (envoi massif pour la course)	79.10 \$

Société Canadienne des Postes (envoi massif pour Mada)	79.10 \$
Jocelyn Guilmette (fête des citoyens)	470.00 \$
Visa pour registre foncier	10.00 \$
Camille Boulanger, petite caisse pour le camp de jour	500.00 \$
Projet exposition de la Chapelle (budget restant: 3 033 \$)	967.00 \$
Gilbert Hudon pour sirop d'érable à la course de chien	373.67 \$

Hydro Québec

117A, chemin Sud de la Rivière	1 720.47 \$
pour les lumières de rue	622.96 \$
102, chemin du Sud-de-la-Rivière	1 630.75 \$
99, chemin de la Pointe	58.65 \$
101, chemin de la Petite-Anse	29.29 \$
103A, rang de l'Éventail	96.64 \$
133, route 132	1 344.91 \$
149, chemin du Haut-de-la-Rivière	379.67 \$
109, route de la Plaine	116.66 \$
149A, chemin du Haut-de-la-Rivière	131.62 \$
100A, chemin du Haut-de-la-Rivière	179.52 \$
231A, route 132	87.90 \$
108, rue de l'Église	68.21 \$
106, rue de l'Église	318.28 \$
106, rue de l'Église	42.56 \$
104, rue Casgrain	173.19 \$
108, rue de l'Église	95.11 \$
19A, nord du Rocher	659.55 \$

Sous-total des incompressibles :**108 392.73 \$****COMPTES A PAYER DU MOIS DE JUIN 2017**

Véolia Water Technologie	1 242.86 \$
Loïc Breuzin	115.00 \$
MRC de Kamouraska	6 413.46 \$
Services sanitaires Roy inc.	502.41 \$
Transport en vrac St-Denis	584.94 \$
Roger Dubé	206.95 \$
Fonds de l'information foncière	20.00 \$
Batteries Expert RDL	111.30 \$
Signalisation Lévis	1 875.82 \$
Garage Chamberland	959.69 \$
Plomberie Stéphane Martin	64.97 \$
Agro-Envirolab	149.47 \$
Votre docteur Électrique	37.37 \$
Nettoyeur Daoust Forget	29.90 \$
Archives de la Côte-du-Sud	300.00 \$
Michel Montmigny inc.	203.26 \$
Groupe Dynaco	339.85 \$
Location d'outillage JC Hudon	52.92 \$
Produits Sanitaires Unique inc.	97.27 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	873.81 \$
Thibault GM	793.36 \$

Arpentage Côte-du-Sud	4 920.83 \$
Ferme Hoelet	750.00 \$
BuroPlus La Pocatière	651.06 \$
Roberto Ouellet Excavation	1 121.01 \$
Eco-L'Eau	6 667.39 \$
Construction BML	81 832.31 \$
Ville de RDL (site enfouissement)	4 114.76 \$
ECG Déneigement	1 379.70 \$
Entretien Chloratech inc.	1 331.41 \$
Centre Récréatif Mont-Carmel	60.00 \$
Commission scolaire de Kamouraska-RDL	128.00 \$
Déneigement Jacques Michaud	344.93 \$
Ministère du Revenu	19 309.01 \$
Obakir	147.00 \$
Revenu Canada	7 525.11 \$
URLSBSL	91.98 \$

SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER **145 349.11 \$**

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER **253 741.84 \$**

17-07-14

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

18. Correspondance

- Lettre de la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière approuvant une demande de commandite pour le camp de jour ;
- Lettre de la MRC de Kamouraska relatif à la résolution n°. 279-CA2017 ;
- Communiqué de presse du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes relatif à la favorisation de l'accès à des services 9-1-1 améliorés et novateurs ;
- Lettre du MTQ pour la course de la rivière Ouelle ;
- Lettre du MTQ pour le défi vélo André-Côté ;
- Lettre du député de Côte-du-Sud approuvant une demande de commandite pour le camp de jour ;
- Document de la MRC de Kamouraska concernant la mémoire sur l'avenir des services de santé et services sociaux au Kamouraska ;
- Lettre du Ministère de la Famille concernant un rappel pour la reddition de comptes pour le programme MADA ;
- Extrait du procès-verbal de la FQM concernant leur position quant au projet Oléoduc Énergie Est ;
- Lettre du MAMOT concernant un versement d'un montant additionnel grâce à la programmation de travaux révisés ;
- Lettre du MAMOT concernant la compensation tenant lieu de taxes ;
- Lettre du MTQ concernant le programme réhabilitation du réseau routier local ;
- Lettre du centre de formation de secouriste relativement au succès de la formation de secouriste ;
- Lettre du MAPAQ concernant l'entrée en vigueur des nouvelles zones de cultures protégées pour la production de pommes de terre de semence ;

- Lettre de remerciement de l'église de Sainte-Anne relatif au don d'un ameublement de bureau ;
- Carte de remerciement du Cercle des Fermières de Rivière-Ouelle pour la Fête des citoyens.

19. Varia

- a) Lettre d'appui à ZIP Sud de l'Estuaire pour leur projet de restauration d'habitats côtiers du sud de l'estuaire du Saint-Laurent ;
- b) Invitation à la consultation publique du Comité MADA, le samedi 15 juillet de 10h à 13h.

20. Période de questions

Question : Il y a beaucoup de variation de vitesse dans le chemin du Haut-de-la-Rivière, comment allez-vous procéder pour changer la vitesse ?

Réponse : Selon la décision du MTQ, mais notre demande est de mettre une zone de 30km/h dans le secteur scolaire.

Question : Dans le chemin de la Cinquième-Grève Ouest, les rosiers seront-ils coupés ?

Réponse : Nous allons tailler ceux qui sont trop près de la route.

Question : Si les gens respectent le 40km/h, les piétons ne seraient pas obligés de se mettre sur le côté ?

Réponse : Nous sommes en action pour la vitesse des véhicules. Si vous avez des suggestions, nous sommes ouverts.

Question : Les gens roulent vite sur le chemin de la Pointe.

Réponse : Nous pourrions regarder la possibilité de mettre des dos d'âne. Nous regarderons la signalisation ainsi que le radar de vitesse. Nous parlerons également au Camping.

Question : Dans la route du Coteau-de-Pins, est-ce que la gratte va repasser ?

Réponse : Nous allons vérifier le besoin.

Question : Quand le projet de Thérèse-Martin va se concrétiser ?

Réponse : Ce que nous savons, c'est que cela devrait être au printemps 2018. L'utilisation sera du 2/3 du bâtiment par le centre jeunesse, le CRDI ainsi que d'autres utilisations. Ce sont des emplois qui déménagent ici. Il n'y aura aucune création d'emploi.

Question : Le dépanneur va-t-il rouvrir ?

Réponse : Malheureusement, nous ne le savons pas.

Monsieur Sylvain Gagnon parle de son projet de micro-brasserie.

Question : Vous faites faire l'évaluation technique des chemins du Boisé de l'Anse, est-ce qu'ils appartiennent à la Municipalité ?

Réponse : Pas encore, ce que nous voulons, c'est de savoir si des travaux sont nécessaires avant d'acquérir ces chemins.

21. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 25 juillet 2017 à 19h00.**

22. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 1^{er} août 2017 à 20h00.**

23. Levée de la séance

17-07-15

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h58.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière